

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

31 JANVIER 2025

➤ Présentation des décisions prises par le Maire :

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 du lot n°2 (gros œuvre) pour le marché de travaux de construction de la cantine / garderie concernant la mise en œuvre de tranchées pour le passage des réseaux électriques sous dallages et l'ajustement de 2 fondations existantes sur les emprises des massifs poteaux.

➤ Délibération n°2025/01 - Finances : présentation des restes à réaliser sur le budget 2024 à reporter sur le budget 2025 : **Accepté**

Le conseil accepte la proposition de report des écritures d'investissement présentée par Monsieur le Maire

➤ Délibération n°2025/02 - Finances : proposition de révision des attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de la Veyle : **Accepté**

Monsieur le Maire présente la proposition de révision des attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de la Veyle afin de lancer les 4 projets communautaires suivants : création de 2 crèches (une à Vonnas et une à Pont-de-Veyle), création d'un accueil de loisirs sans hébergement à l'Escale et rénovation de la piscine d'été de Vonnas.

➤ Délibération n°2025/03 - Finances : présentation du plan de financement proposé par le Syndicat Intercommunal de E-communication de l'Ain pour le dossier de modernisation de l'éclairage public : **Accepté**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement proposé par le Syndicat Intercommunal de E-communication de l'Ain pour la modernisation de l'éclairage public sur toute la commune ainsi que le tableau d'amortissement.

➤ Délibération n°2025/04 – Gestion du personnel : Désignation d'un correspondant et d'un délégué agent au CNAS (Comité National d'Action Social) : **Accepté**

Suite au départ en retraite de la secrétaire correspondante au CNAS, le conseil municipal procède à l'élection d'un délégué agent titulaire et d'un délégué agent suppléant et nomme un correspondant ainsi que son suppléant pour représenter la commune au CNAS.

➤ Délibération n°2025/05 – Gestion du personnel : Modification des bénéficiaires au CNAS (Comité National d'Action Social) : **Accepté**

Le conseil municipal décide de supprimer les retraités de la liste des bénéficiaires au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2026.

➤ Délibération n°2025/06 – Location de l'ancienne garderie : tarifs et règlement d'utilisation : **Accepté**

Le conseil municipal accepte le règlement d'utilisation de l'ancienne garderie et fixe les tarifs de location.

➤ Zone d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAEr) : pré-sélection des parcelles : **Point retiré**

Madame DANNACHER explique que la commune ayant déjà transmis aux services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires (DDT), il n'est pas nécessaire de redélibérer.

➤ Autres points abordés

- ✓ Moulin de Thurignat : suite au risque d'effondrement du pont du Moulin de Thurignat, la commune a pris un arrêté de mise en sécurité afin d'interdire le passage de tous les véhicules sur ledit pont. Les communes de Crottet et de Pont-de-Veyle ont saisi le Tribunal Administratif afin qu'un expert soit désigner pour examiner le pont, de dresser un constat de son état et de proposer des mesures de nature à mettre fin au danger.
- ✓ Comptes-rendus des réunions :
 - Commission urbanisme de la Communauté de Communes de la Veyle
- ✓ Présentation des dossiers d'urbanisme déposés depuis la réunion du 29 novembre 2024

Compte rendu affiché le : 07 février 2025